



COMMUNE DE LA MOLE (83)



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°25-120 PROV du 11/09/2025, le Maire de La Mole a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Mole **du lundi 13 octobre 2025 à 8h30 au mercredi 12 novembre 2025 à 16h30.**

La modification n°2 a été prescrite par délibération du 26/02/2025. Ses objectifs sont : Lever les incohérences entre les dispositions générales et certaines dispositions spécifiques ; Reformuler les dispositions ambiguës pour plus de clarté ; Porter à la connaissance du public l'aléa feux de forêts ; Modifier les règles pour l'implantation des panneaux solaires ; Rétablir les hauteurs en R+2 sur le document graphique de la zone UG (ZAC St Exupéry) comme avant la révision générale de 2019 et ajouter une priorisation des rez-de-chaussée en activités artisanales et commerciales. Cette procédure n'est pas soumise à évaluation environnementale.

La Commune de La Mole est responsable de la procédure de modification n°2 du PLU et l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Elle est représentée par son Maire, Sophie Bardollet. Le siège administratif est situé à l'**Hôtel de Ville, 2 Place de la Mairie, 83310 La Mole.**

Olivier Riché a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon le 29/08/2025 (dossier n°E25000074/83) pour conduire l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre des observations à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire-Enquêteur, seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 13 octobre 2025 à 8h30 au mercredi 12 novembre 2025 à 16h30, en mairie de La Mole, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture (les mardis, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, les lundis et jeudis de 8h30 à 12h00).

Un poste informatique sera mis à disposition du public en mairie. Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site **<https://www.democratie-active.fr/epmodif2plulamole/>**

Chacun pourra ainsi prendre connaissance des différents éléments du dossier et consigner éventuellement ses observations : Sur le registre d'enquête publique, ou en les adressant par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Hôtel de Ville, 2 Place de la Mairie, 83310 La Mole ou en les adressant par voie électronique à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse : **epmodif2lamole@democratie-active.fr** ou sur le registre dématérialisé consultable sur <https://www.democratie-active.fr/epmodif2plulamole/>. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de La Mole.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de La Mole pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes : **Lundi 13/10/2025 de 8h30 à 12h00 ; Mercredi 29/10/2025 de 13h00 à 16h30 ; Mardi 04/11/2025 de 13h00 à 16h30 et Mercredi 12/11/2025 de 13h00 à 16h30.** Toute contribution reçue après le mercredi 12/11/2025 à 16h30 n'est pas recevable.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de La Mole et sur le site **<https://www.democratie-active.fr/epmodif2plulamole/>** pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°2 du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de son approbation. Le contrôle de légalité de M le Préfet sur la modification du PLU approuvée durera deux mois.